

L'année des chenilles !

Ce printemps a vu apparaître d'importantes colonies de chenilles s'installant dans nos arbres, arbustes et haies vives. **Mais attention à ne pas les confondre !**

Les chenilles processionnaires dites « du pin et du chêne »

Ces chenilles installent leur nids et se nourrissent des feuilles du pin et du chêne provoquant un épuisement de l'arbre. Mais bien plus graves sont les conséquences sur l'homme et les animaux : leurs poils urticants provoquent des éruptions cutanées, démangeaisons et dans certains cas des maux de gorge, des difficultés respiratoires, des problèmes oculaires et des œdèmes. Leur extension dans le nord de la France nécessite une vigilance de plus en plus accrue dans notre région : si vous rencontrez ces chenilles ou détectez des nids, n'hésitez pas à nous en informer.

Attention, n'intervenez pas en cherchant à détruire les nids : vous ne feriez que provoquer la dissémination de leurs poils urticants et seuls des professionnels agréés sauront proposer la solution la mieux adaptée.



Les chenilles Hyponomeute

Ces chenilles tissent des nids de soie sur les arbustes à découvert, généralement dans les haies, privilégiant les aubépines, buissons ardents, fusains, saules...

Elles sont parfaitement inoffensives pour l'homme et les animaux. Même si elles ralentissent temporairement le cycle des végétaux : leur soie blanche disparaîtra l'été à l'éclosion des petits papillons blancs et les feuilles repousseront.

Le traitement par insecticide est totalement proscrit. Si besoin, supprimer les rameaux atteints au début de l'attaque et installer des nichoirs à oiseaux insectivores comme les mésanges qui en sont friands ! Pour éviter leur installation l'année suivante, badigeonner l'arbre en hiver avec une bouillie à base d'argile, de terre argileuse ou de lait de chaux.



La pyrale du buis

Chenille d'un papillon de nuit, elle est arrivée accidentellement tout récemment en France. Vorace et envahissante elle s'attaque exclusivement au buis.

Elle se nourrit de ses feuilles et de son écorce du buis et peut provoquer des dégâts très importants.

Pour contrôler l'infestation, il est possible de ramasser les chenilles à la main (elles ne sont pas urticantes) et de les détruire. Une autre méthode consiste à doucher les buis au jet d'eau sous pression pour endommager les nids et les toiles et déloger les œufs, les chrysalides et les chenilles.



Pour en savoir plus, consultez le dossier complet avec de nombreux liens sur le site web de notre commune : www.mairie-alise-sainte-reine.fr



Alise
au fil des jours ...
Spécial Environnement

Juin 2017

Les mauvaises herbes même sont de celles que l'on pourrait rendre bonnes en usant congrûment.

Guillaume Apollinaire,
écrivain, poète (1880-1918)

Le défi "zéro phyto"

...ou comment les « mauvaises herbes » peuvent devenir de « jolies herbes » !

Saviez vous que l'usage des produits phytosanitaires et pesticides chimiques est désormais interdit sur l'ensemble des espaces publics ?

En effet, depuis le 1er janvier 2017 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de pesticides chimiques et leur vente est restreinte pour les particuliers.



ET dès le 1er janvier 2019, l'interdiction des pesticides chimiques sera étendue aux particuliers.

C'est une avancée majeure pour la protection de la biodiversité et pour la santé de nous tous.

En effet, l'utilisation des pesticides dans nos villages, villes et jardins atteint les populations au plus près, notamment les enfants, particulièrement sensibles à la toxicité des produits phytosanitaires. Leur usage constituait également une source importante de contamination des eaux (due aux désherbants utilisés pour les trottoirs notamment...)

Se passer des pesticides ? Et bien, si, c'est possible... mais ensemble !

Pesticides = Danger !

Les pesticides sont classés en trois catégories :

- les herbicides, contre les herbes indésirables, dites « mauvaises herbes »,
- les insecticides, contre les insectes,
- les fongicides, contre les maladies causées par les champignons.

Il existe 100 familles chimiques de pesticides et près de 10000 formulations commerciales composées de la matière active et d'adjuvants et qui se présentent sous différentes formes (liquides, solides : granulés, poudres),

Tous ces produits phytosanitaires sont particulièrement dangereux pour l'environnement et notre santé. Une étude de l'Inserm a permis, en 2013, d'établir un lien entre l'exposition aux pesticides et certaines maladies humaines (Parkinson, cancer de la prostate et plusieurs cancers hématopoïétique).

Il est aussi important d'avoir conscience que la rémanence, des pesticides dans l'environnement, peut varier de quelques heures ou jours à plusieurs années. Ils sont transformés ou dégradés en nombreux métabolites. Certains, comme les organochlorés persistent pendant des années dans l'environnement et se retrouvent dans la chaîne alimentaire.



Un enjeu à partager ensemble...

Côté commune...

L'adoption d'une gestion différenciée de l'entretien des espaces publics est la clé pour permettre la réduction de l'usage des pesticides. C'est pourquoi nous travaillons sur des projets d'aménagement ou de réorganisation des espaces. Par exemple la fauche des bas côtés des routes n'est plus systématique et les cimetières feront l'objet d'un engazonnement.

Les espaces de notre commune sont désormais classés afin de procéder à leur entretien en fonction de leur emplacement, de leur type d'utilisation et de leur fréquentation.

Ainsi, nous devons aussi favoriser le développement d'une faune dite utile en installant par exemple des hôtels à insectes. Formés aux solutions alternatives, Laurent et Kévin, seront toujours à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous promulguer des conseils.

Ce qu'il y a de plus beau dans les cimetières, ce sont les mauvaises herbes.

Francis Picabia, écrivain, Peintre (1879-1953)



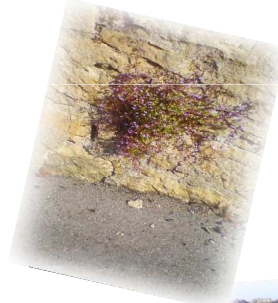
...et chacun à notre niveau

Pour la majorité des habitants, la présence d'une biodiversité ordinaire au pied des arbres et sur les trottoirs évoque le manque d'entretien, en lien avec une perception négative... les fameuses « mauvaises herbes ».

Afin de changer notre regard, tentons ensemble de considérer ces plantes spontanées et cette végétation moins maîtrisée comme un élément de la nature afin qu'elles soient appréciées, et acceptées au sein de notre commune.

Une mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus.

Ralph Waldo Emerson, essayiste américain, XIXe



...sont-elles si vilaines ces « mauvaises herbes »...?



La vie sans pesticides

Il existe de nombreuses solutions, simples et économiques, pour faciliter l'entretien de nos espaces verts sans utiliser de pesticides :

- Adoptez le paillage : Paille, herbes coupées de tonte, copeaux de bois, dalles de pierre... Il évite le développement végétal et, en plus, l'évaporation à la saison sèche. Il existe aussi des films géotextiles.

- Associez des plantes amies qui vont s'entraider : par exemple, les capucines près des rosiers les libèrent des pucerons.

- Veillez à retirer précocement les herbes envahissantes pour ne pas les laisser fleurir puis grainer.

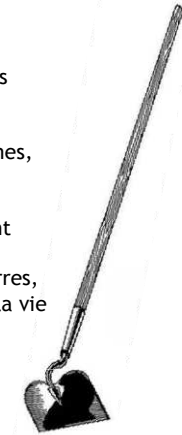
- Au potager, variez les cultures d'une année sur l'autre pour rompre le cycle de développement des parasites.

- Ressortez votre... binette, arme la plus efficace contre les herbes indésirables !

- Laissez en friche un petit bout de votre jardin pour laisser s'installer musaraignes, grenouilles et hérissons tous friands des limaces.

- Ne jetez plus dans l'évier l'eau de cuisson des légumes, pâtes et riz : c'est un excellent herbicide bio !

- Evitez les « astuces de grand-mères » qui préconisent l'usage du sel et du vinaigre blanc car vous détruisez également la faune souterraine comme les vers de terres, les insectes et les micro-organismes indispensables à la vie du sol.



Installez un hôtel à insectes pour améliorer la biodiversité de notre environnement !



Il offrira un refuge idéal aux pollinisateurs comme les bourdons, guêpes, papillons ainsi qu'aux prédateurs naturels des nuisibles du potager et du verger comme les coccinelles et les chrysope.

Notre commune a rejoint le réseau « Villes et villages de France sans pesticides » dans le cadre de la campagne de mobilisation citoyenne de l'association « Agir pour l'Environnement »



Si vous possédez encore chez vous des pesticides et que vous souhaitez vous en débarrasser il est bien sûr interdit de les brûler, de les enterrer ou de les jeter directement dans la nature. N'utilisez pas les conteneurs d'ordures ménagères ou de recyclage mais apportez les à la déchèterie intercommunale qui les confiera à une filière spécialisée dans l'élimination des produits phytosanitaires.